

N° 2010/38850.3

Page 1 / 3

AFNOR Certification certifie que les engagements de service adoptés par :
AFNOR Certification certifies that the service commitments undertaken by:

CFPPA HORTICOLE DE SEINE MARITIME

pour l/les activité/s suivante/s :
for the following activity/activities:

**ACCUEIL, INFORMATION, CONCEPTION, MISE EN ŒUVRE ET SUIVI
DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CONTINUES AGRICOLES
(QUALIFIANTES, DIPLOMANTES ET DISPOSITIFS D'INSERTION)
ET DES FORMATIONS DE PERFECTIONNEMENT (FORMATIONS COURTES).**

mise/s en oeuvre par le/s site/s suivant/s :
carried out in the following location/s :

1333, rue Bernard Thelu BP 30 FR - 76640 FAUVILLE EN CAUX
32, rue Alfred Kastler FR-76130 MONT-SAINT-AIGNAN

ont été évalués et jugés conformes aux exigences du référentiel :
have been assessed and found to conform to the requirements of the reference document:

REF 132 - Centre de formation professionnelle agricole public - Version d'Octobre 2016

(Synthèse des engagements de services en annexes)
(Synthesis of service commitments on appendices)

Le présent certificat, délivré dans les conditions fixées par AFNOR Certification, est valable à dater du :
This certificate, issued under AFNOR certification rules, is valid as from:

(année-mois-jour)

Jusqu'au / Until

2018-11-23
2019-12-31

(year-month-day)



SignatureFournisseur



Franck LEBEUGLE
Directeur Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real time that the company is certified. Engagement de Service est une marque déposée. Engagement de service is a registered trademark. CERT11 F 0265.7 01/2016

*Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat*

Annexe 1

Délivré le / *Issued on*
(année-mois-jour) (*year-month-day*)

2018-11-23

Date de fin de validité / *Expiry date*
(année-mois-jour) (*year-month-day*)

2019-12-31

CFPPA HORTICOLE DE SEINE MARITIME

Synthèse des engagements de service : *Synthesis of service commitments:*

1 - L'accueil :

- Assurer un accueil individualisé.

2 - L'information :

- Fournir une information claire, précise et à jour, relative aux prestations du centre.

3 - La mise en œuvre des informations qualifiantes, diplômantes et de dispositifs d'insertion :

3.1. Ingénierie de l'offre de formation.

- Prendre en compte une demande spécifique de formation faisant l'objet d'une réponse à un appel d'offre.

3.2. Le traitement et le suivi de la demande de formation.

- Identifier la demande en formation au cours d'un entretien individuel.
- Situer chaque demandeur par rapport à sa demande de formation afin de lui fournir une réponse individualisée.
 - Assurer un suivi administratif et financier.
- Les missions du centre sont assurées par du personnel compétent et formé.

3.3. L'entrée en formation des apprenants.

- Elaborer un contrat pédagogique clair et précis.
- Faciliter l'intégration des apprenants dans la formation.

Annexe 2

Délivré le / *Issued on*
(année-mois-jour) (*year-month-day*)

2018-11-23

Date de fin de validité / *Expiry date*
(année-mois-jour) (*year-month-day*)

2019-12-31

CFPPA HORTICOLE DE SEINE MARITIME

Synthèse des engagements de service :

Synthesis of service commitments:

3.4. La réalisation de la formation des apprenants.

- Accompagner les apprenants pendant la formation.
- Préparer l'insertion professionnelle des apprenants.
- Dans le cas d'une formation par apprentissage, assurer la complémentarité entre les phases de formation en centre et en entreprise.

3.5. L'évaluation et le suivi de formation.

- Reconnaître et valider les acquis en cours et fin de formation.
- Aider à l'insertion professionnelle des apprenants.

4 - La mise en œuvre des formations de perfectionnement (formations courtes)

4.1. Le traitement et le suivi de la demande de formation

- Prendre en compte la demande spécifique de formation d'un organisme par un interlocuteur qualifié
 - Assurer un suivi administratif et financier

4.2. La conception et la contractualisation

- Fournir une offre de formation personnalisée à la demande dans les 15 jours suivant la réception du cahier des charges
 - Elaborer une convention claire, précise et évolutive

4.3. La réalisation de la formation des stagiaires

- Accueillir les stagiaires en début de formation
- Recueillir les attentes des stagiaires afin de valider les objectifs pédagogiques

4.4. L'évaluation et le suivi de la formation

- Améliorer la formation à partir d'une écoute des stagiaires

5 - La formation des personnels.

- Les missions du centre sont assurées par du personnel compétent et formé.